

## Salaires des cadres supérieurs de l'UQTR pour 2003-2004

**D**epuis 1995, la loi sur les établissements universitaires (loi 95) oblige les gestionnaires à informer annuellement le Gouvernement des salaires et des autres avantages versés aux cadres supérieurs des universités.

Le tableau de la rémunération des cadres de l'UQTR a été déposé lors de la réunion du Conseil d'administration, le 20 septembre dernier.

Rappelons que le salaire du recteur de l'UQTR est fixé à chaque année par le Conseil des ministres et que la rémunération des vice-recteurs est déterminée par le recteur, mais ne doit pas excéder 90% de son propre salaire.

En 2003-2004, l'Université a versé une rémunération à sept (7) personnes à titre de cadre supérieur. En plus des personnes en poste au 31 mai 2004 (fin de l'année financière) (Mme De la Durantaye, M. René Garneau (5 mois), M. René-Paul Fournier, M. André G.

Roy et M. André Paradis), la masse salariale des cadres supérieurs comprend également les sommes versées à Messieurs Daniel McMahon (7 mois) qui a quitté l'UQTR et François Héroux (7 mois) qui profitait d'une année de ressourcement qui se terminait le 31 décembre 2003. En 2003-2004, la moyenne des salaires versés a augmenté de 2,5% comparativement à 2002-2003 et la masse salariale a crû de 10,6%, compte tenu des arrivées et des départs durant l'année.

Le salaire moyen a été calculé sur la rémunération autorisée, ce qui illustre mieux le niveau de salaire convenu pour les cadres supérieurs de l'UQTR. La croissance de la masse salariale a toutefois été calculée sur le niveau de rémunération réellement versée.

Le tableau suivant indique que le niveau de salaire moyen des cadres supérieurs a augmenté de 24% depuis 1999-2000, tandis que la masse salariale affectée à cette catégorie d'employés a connu une hausse de 60%.

### Évolution des salaires des cadres supérieurs de l'UQTR

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	% année	% Période (3) 99-00/03-04
<b>Recteurs et Vice-recteurs</b>							
Jacques Plamondon (1)	123 237 \$	123 237 \$					
Claire De La Durantaye(2)	111 157 \$	141 475 \$	145 012 \$	157 896 \$	157 896 \$	0,0%	42,0%
Cléo Marchand	110 148 \$	122 114 \$					
François Héroux	108 589 \$	120 215 \$	128 150 \$	134 635 \$	138 001 \$	2,5%	27,1%
Raymond Leblanc	110 000 \$	113 417 \$	117 954 \$				
André Paradis		110 000 \$	128 125 \$	134 608 \$	139 319 \$	3,5%	26,7%
Daniel McMahon		102 000 \$	115 825 \$	130 560 \$	135 782 \$	4,0%	33,1%
René-Paul Fournier			130 000 \$	137 600 \$	142 107 \$	3,3%	9,3%
André G. Roy				122 400 \$	123 915 \$	1,2%	
René Garneau					140 527 \$		
<b>Salaires annuels autorisés(4)</b>	<b>112 626 \$</b>	<b>118 923 \$</b>	<b>127 511 \$</b>	<b>136 283 \$</b>	<b>139 650 \$</b>	2,5%	24,0%
<b>Masse salariale des cadres supérieurs(5)</b>	<b>502 595 \$</b>	<b>623 053 \$</b>	<b>583 766 \$</b>	<b>727 470 \$</b>	<b>804 219 \$</b>	10,6%	60,0%

Source : UQ, État des traitements du personnel de direction  
 (1) M. Plamondon a été rémunéré en prêt de service pendant deux ans.  
 (2) En 1999-2000, les documents signalent que Mme De La Durantaye était rectrice pour une période de 12 mois.  
 (3) Pour la période indiquée ou depuis l'année d'embauche.  
 (4) Le salaire moyen a été établi sur le salaire annuel autorisé et non sur le salaire versé.  
 (5) La masse salariale a été établie sur le salaire réellement versé selon le nombre de mois de travail.



---

# Vos confrères de 2004-2005 et vos futurs collègues de 2005-2006

**L**a dernière concession du Syndicat au sujet du nombre de postes de professeur à l'UQTR aurait dû engendrer une certaine accalmie sur la question du plancher d'emploi. On se souviendra que le Syndicat a accepté de ne pas combler un certain nombre de postes (14) en échange de la parité salariale avec les collègues de l'UQAM et de revoir, à la baisse, les barèmes de progressions des postes selon la croissance de la clientèle. Compte tenu de la cible à atteindre et des besoins pressants manifestés par plusieurs départements, il devrait donc être relativement facile pour la Direction d'attribuer les postes nécessaires afin de respecter le «plancher d'emploi».

## Pour 2003-2004

Comme prévu dans la convention collective, le 1<sup>er</sup> septembre 2004, la Direction devait faire la preuve de l'atteinte du plancher d'emploi. Il devait y avoir, pour l'année 2004-2005, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2004, un minimum de 330 professeurs en poste, auxquels il fallait ajouter les postes reliés à la croissance de la clientèle. Le VRER (Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche) ayant annoncé qu'il y avait 6 900 EETP (étudiant, étudiante équivalent temps plein), il fallait donc ajouter six (6) postes, ce qui donne un total de 336 postes pour 2003-2004. Dans les documents acheminés, la Direction reconnaît seulement 328 postes. Elle demandait toutefois de considérer des postes non encore comblés, ce qui est, bien entendu, inacceptable. Il manquait donc six (6) postes pour 2003-2004. Ces postes seront donc

transformés en bourses d'études pour les étudiants comme le prévoit la convention collective en guise de pénalité.

## Pour 2004-2005

Si l'on constate la situation pour 2003-2004, on pourrait s'attendre à ce que la Direction adopte une répartition des postes pour 2005-2006 qui permette d'atteindre la cible plus facilement, évitant ainsi de payer des pénalités dans un contexte financier que l'on ne cesse de qualifier de difficile.

Pour 2005-2006, l'ascenseur des postes part toujours à 330. Comme la Direction annonce une nouvelle hausse de clientèle à l'automne 2004 (on parle de 7 100 EETP), il faudra donc ajouter onze (11) postes reliés à la croissance de la clientèle. Ce qui fait que, le 1<sup>er</sup> juin 2005, l'UQTR devra compter 341 postes comblés.

Le 13 octobre dernier, la Commission des études a adopté la répartition des postes pour l'année 2005-2006. La Direction retire seize (16) postes déjà attribués aux départements et en ajoute seulement sept (7) nouveaux, même si les demandes totalisaient dix-sept (17) postes. On constate également que, en plus des nouveaux postes, les départements devront combler dix-neuf postes déjà justifiés mais encore libres et huit (8) postes en processus de justification. Si on part du principe que le 1<sup>er</sup> septembre 2004, l'UQTR comptabilisait 328 postes et qu'il faut atteindre le minimum de 341, il faudra donc que les départements combient au cours des prochains mois une quarantaine de postes (13 nouveaux+19 justifiés+8 à justifier). Mission carrément impossible, compte tenu du fait que, durant les dernières années, la moyenne des embauches a été d'environ vingt-cinq (25) postes par année.

## Répartition des postes pour 2005-2006

	Maintenus	%	Retirés	%	Postes	
<b>Postes comptabilisés au 01 septembre 2004*</b>					328,1	
<b>Postes demandés pour 2005-2006</b>	17	7	41%	10	59%	7
<b>Postes à justifier et à combler pour le 1er juin 2005</b>	17	8		9		8
<b>Postes libres déjà justifiés mais à combler pour le 1er juin 2005</b>	26	19		7		19
<b>Postes à combler pour le 1er juin 2005</b>						34
<b>Prévision des postes occupés le 1er juin 2005</b>						362,1
<b>Postes attribués en 2005-2006</b>						354

Source : Projet de répartition des postes de professeur pour les années concernées

\*Cela comprend les postes comptabilisés (pour une année) des professeurs à la retraite (14).

### Mais combien y a-t-il vraiment de professeurs sur le campus?

Le Syndicat considère qu'il y avait 328 professeurs à l'emploi de l'UQTR le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Combien se retrouvaient réellement dans les classes? À ce nombre, il faut retrancher :

- Les dix-neuf (19) postes déjà justifiés par les départements qui n'ont pas encore procédé à l'embauche et pour lesquels certains départements ne peuvent embaucher;
- Les huit (8) postes déjà attribués mais pas encore justifiés;
- Les onze (11) professeurs qui ont pris leur retraite durant l'année mais dont les postes sont comptabilisés dans le plancher d'emploi pour une année;
- Le poste d'un professeur en prêt de service;
- Le poste d'un professeur qui a démissionné avec un forfaitaire;

- Les trente-quatre (34) professeurs en sabbatique ou en perfectionnement;

Le campus compte donc réellement environ 244 professeurs réguliers, dont certains doivent assumer des responsabilités de direction académique ou de recherche et cela, sans considérer les huit (8) professeurs en congé sans traitement et ceux et celles qui sont en retraite graduelle, en maladie ou en congé maternité. ! Il faut ajouter une dizaine de professeurs suppléants qui viennent pallier, un peu, le manque flagrant de ressources professorales. C'est bien peu pour s'occuper d'une clientèle toujours à la hausse.

Il semble assez évident que la Direction embauche au compte-goutte en attendant la réalisation du plan stratégique 2004-2007 dans lequel on parle encore de rationalisation, d'abolition de programmes et de l'établissement des secteurs d'excellence.

# Nouvelle initiative

## Les soupers thématiques du CSC



### Dégustation de lapin

- .. Crème de lapin aux asperges
- .. Feuilleté de foie de lapin à la ciboulette
- .. Cuisse de lapin à la moutarde de Meaux
- .. Râble de lapin au basilic
- .. Dessert à déterminer



## Mercredi 1er décembre 2004 18h30

### Restaurant LA BECQUÉE . CÔTÉ JARDIN

(Club de golf Ki-8-Eb, 8200 des Forges, Trois-Rivières)

Vous devez donc **obligatoirement** vous inscrire avant le 26 novembre 2004 à 17h et faire parvenir un montant de 10\$ par inscription (ce dépôt sera déduit de votre facture de repas). Complétez le coupon réponse ci-joint et retournez-le avec votre dépôt le plus rapidement possible. Plus simple encore, rendez-vous directement au Secrétariat du Syndicat (local 1115 Ringuet) pour obtenir vos billets. Information poste 2388 ou 2389.

Chaque participant assume les frais reliés au repas (21,95\$ par personne) et le Syndicat des professeurs et des professeures offre les vins, l'animation musicale et les prix de présence. Le nombre de places est limité à cinquante (50).

L'activité s'adresse aux professeurs et à leurs conjoints.

**Premier arrivé. Premier servi!**

.....

• Je \_\_\_\_\_ du Département de \_\_\_\_\_

• réserve \_\_\_\_\_ billets pour la Dégustation de lapin qui aura lieu le 1er décembre 2004 au restau-

• rant La Becquée Côté Jardin.

• Vous trouverez ci-joint un dépôt de \_\_\_\_\_ \$ (10\$ par billet) confirmant ma participation.

.....

## **Assemblée générale du 30 septembre**

Lors de l'assemblée générale du 30 septembre dernier, faute de quorum, les professeurs n'ont pu compléter l'ordre du jour annoncé.

Comme le prévoient les statuts et les règlements du Syndicat des professeurs et des professeures, les points à l'ordre du jour n'ayant pas été traités lors de l'assemblée générale (petit quorum (10% des membres)) sont référés au Conseil syndical pour qu'il en dispose.

Lors de la prochaine réunion du Conseil syndical, prévue le jeudi 28 octobre prochain, les délégués syndicaux disposeront des affaires budgétaires : budget 2004-2005, taux de cotisation et choix des vérificateurs. Le Conseil devra aussi procéder à l'élection d'une personne à la vice-présidence aux relations de travail et d'un représentant des professeurs du regroupement 1 au Comité de promotion.

### **Projets de résolution concernant les affaires budgétaires**

#### **Établissement du taux de cotisation pour 2004-2005**

CONSIDÉRANT l'état des résultats au 31 mars 2004 ;  
CONSIDÉRANT les prévisions de dépenses et de revenus au 31 mars 2005 ;

CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel;  
CONSIDÉRANT les explications du Trésorier ;  
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif ;

CONSIDÉRANT l'absence de quorum lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2004 ;

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat des professeurs et des professeures ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres ;

**SUR MOTION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** de fixer, pour l'année 2004-2005, et ce, à compter du 1er octobre 2004, la cotisation syndicale à 1.25% de l'ensemble de la rémunération versée aux membres selon la convention collective des professeurs et des professeures.

#### **Projet de budget pour 2004-2005**

CONSIDÉRANT les résultats financiers 2003-2004 ;  
CONSIDÉRANT les prévisions de dépenses 2004-2005;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2004-2005 ;

CONSIDÉRANT le rapport du Trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif ;

CONSIDÉRANT l'absence de quorum lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2004 ;

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat des professeurs et des professeures ;

**SUR MOTION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** d'adopter les prévisions de revenus et de dépenses pour l'année 2004-2005.

#### **Choix des vérificateurs**

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements ;

CONSIDÉRANT les explications du Trésorier ;

CONSIDÉRANT le mode de sélection utilisé (rotation aux 3 ans, pouvant aller jusqu'à

5 ans) des firmes de vérification selon une liste préétablie

CONSIDÉRANT l'absence de quorum lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2004 ;

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat des professeurs et des professeures ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres ;

**SUR MOTION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** de désigner la firme Dessureault, Leblanc,

Lefebvre, comptables agréés, à titre de vérificateurs des états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2004-2005.

## Prévisions de revenus et de dépenses pour l'année 2004-2005

	2002-2003	2003-2004	2003-2004	%	2004-2005
<b>Revenus</b>	<b>Réel</b>	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>		<b>Budget</b>
Revenus provenant de la cotisation	262 143 \$	265 000 \$	280 694 \$	106%	310 000 \$
Intérêts sur placements	46 593 \$		48 282 \$		50 000 \$
(Perte) Gain sur cession de placement	-43 861 \$	100 000 \$	10 260 \$	10%	25 000 \$
Remboursement SORT					23 500 \$
	<b>264 875 \$</b>	<b>365 000 \$</b>	<b>339 236 \$</b>	<b>93%</b>	<b>408 500 \$</b>
<b>Charges</b>					
Cotisations - FQPPU	75 518 \$	76 000 \$	57 574 \$	76%	45 000 \$
Déficit du SORT					18 750 \$
Participation-CIRRAC, AC et CRAC	1 677 \$	1 800 \$	1 432 \$	80%	1 600 \$
Participation-FQPPU	2 336 \$	3 000 \$	1 746 \$	58%	3 000 \$
Participation-CLIUQ	2 100 \$	2 000 \$	966 \$	48%	1 500 \$
Régime retraite CLIUQ					4 000 \$
Intersyndicale des pers. de l'UQTR		1 000 \$	1 453 \$	145%	1 800 \$
Personnel	181 486 \$	180 000 \$	188 461 \$	105%	194 500 \$
Ressources occasionnelles	765 \$	3 500 \$	3 159 \$	90%	1 000 \$
Frais juridiques et arbitrage	25 174 \$	50 000 \$	66 541 \$	133%	65 000 \$
Honoraires juridiques					50 000 \$
Papeterie, imprimé et four. de bureau	14 679 \$	12 000 \$	10 928 \$	91%	11 000 \$
Communications	3 887 \$	3 900 \$	3 223 \$	83%	3 500 \$
Bourses d'études (1)	19 687 \$	20 000 \$	17 987 \$	90%	12 000 \$
Publicité (2)	4 922 \$	4 167 \$	2 520 \$	60%	1 500 \$
Frais de fonctionnement					
Comité exécutif	5 634 \$	7 500 \$	7 034 \$	94%	6 000 \$
CS et AG	9 531 \$	5 000 \$	6 168 \$	123%	6 000 \$
Autres	199 \$	0 \$	0 \$	0%	0 \$
Formation (membres et personnels)	919 \$	1 500 \$	1 443 \$	96%	1 000 \$
Comité des négociations	16 918 \$	6 000 \$	2 778 \$	46%	1 250 \$
Comité des services à la collectivité (3)	15 576 \$	15 700 \$	14 022 \$	89%	16 000 \$
Comité des affaires universitaires	2 521 \$	2 900 \$	1 549 \$	53%	2 000 \$
Comité des relations de travail	1 398 \$	1 400 \$	3 651 \$	261%	2 500 \$
Honoraires professionnels	1 898 \$	2 000 \$	4 158 \$	208%	3 000 \$
Amortissement	4 670 \$	4 500 \$	3 787 \$	84%	3 800 \$
Prises de retraite (présents et cérémonie)	4 787 \$	9 000 \$	10 472 \$	116%	8 500 \$
Répertoire des professeurs	650 \$	0 \$	0 \$	0%	0 \$
Assurances	2 328 \$	2 300 \$	444 \$	19%	3 300 \$
Projets spéciaux (4)		25 222 \$	21 301 \$	84%	0 \$
Divers et imprévus	711 \$	500 \$	485 \$	97%	500 \$
	<b>399 970 \$</b>	<b>440 889 \$</b>	<b>433 280 \$</b>	<b>98%</b>	<b>468 000 \$</b>

**Excédent des revenus sur les charges -135 095 \$ -75 889 \$ -94 044 \$ 124% -59 500 \$**

	2002-2003	2003-2004	2003-2004	%	2004-2005
	<b>Réel</b>	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>		<b>Budget</b>
<b>Note 1</b>					
Bourses aux étudiants universitaires	12 396 \$	12 500 \$	12 000 \$	96%	10 500 \$
Bourses au secondaire	1 522 \$	1 500 \$	1 445 \$	96%	1 500 \$
Bourses au collégial	3 769 \$	6 000 \$	4 542 \$	76%	0 \$
Bourses commémoratives	2 000 \$	0 \$	0 \$	0%	0 \$
	19 687 \$	20 000 \$	17 987 \$	90%	12 000 \$
<b>Note 2</b>					
Développement -site WEB	1 209 \$	1 750 \$	200 \$	11%	500 \$
Ciné-campus	1 500 \$	0 \$	0 \$	0%	0 \$
Agenda étudiant	1 917 \$	1 917 \$	1 917 \$	100%	500 \$
Autres (remises de bourses, Salon du livre, etc.)	296 \$	500 \$	403 \$	81%	500 \$
	4 922 \$	4 167 \$	2 520 \$	60%	1 500 \$
<b>Note 3</b>					
Activités sociales	3 041 \$	5 000 \$	4 883 \$	98%	5 000 \$
Conférences	841 \$	1 500 \$	662 \$	44%	1 000 \$
Fête de Noël	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	100%	1 250 \$
Accueil- nouveaux professeurs	665 \$	750 \$	150 \$	20%	1 500 \$
Vins et fromages	1 794 \$	1 500 \$	1 500 \$	100%	1 800 \$
Association des professeurs retraités	1 000 \$	1 250 \$	1 326 \$	106%	1 250 \$
Cours préparation retraite					500 \$
Reconnaissance (fleur- dons : décès, mariages)	338 \$	400 \$	496 \$	124%	500 \$
Dons	4 925 \$	2 500 \$	2 334 \$	93%	2 500 \$
Fleurs St-Valentin	806 \$	800 \$	806 \$	101%	0 \$
Fonctionnement du CSC	916 \$	750 \$	615 \$	82%	700 \$
	15 576 \$	15 700 \$	14 022 \$	89%	16 000 \$
<b>Note 4</b>					
Intérêts sur la rétro (Clause orphelin)	0 \$	19 222 \$	19 222 \$	100%	0 \$
Tableau commémoratif (ajout de 44 noms)	500 \$	2 000 \$	1 720 \$	86%	0 \$
Fêtes du 35e anniversaire	0 \$	1 000 \$	360 \$	36%	0 \$
États généraux sur l'avenir de l'UQTR	0 \$	3 000 \$	0 \$	0%	0 \$
	500 \$	25 222 \$	21 301 \$	84%	0 \$

# ELECTIONS

## Vice-président aux relations de travail

Concernant les élections à la vice-présidence aux relations de travail, les professeurs avaient jusqu'au 22 octobre pour nous faire parvenir leur bulletin de mise en candidature.

À cette date, le Secrétariat a reçu le bulletin du professeur Michel Volle du Département de psychologie. L'élection aura lieu lors de la rencontre du Conseil syndical du 28 octobre prochain.

## Comité de promotion

Les délégués devront aussi élire un représentant des professeurs au Comité de promotion pour un mandat de trois ans. L'élection devait avoir lieu lors de l'assemblée générale du 30 septembre. Faute de quorum, les statuts et règlements prévoient que la désignation se fera au Conseil syndical.

Le Secrétariat a reçu le bulletin de mise en candidature du professeur Ghislain Parent du Département des sciences de l'éducation.

## Régime de retraite de l'UQ

Il y avait moins de dix (10) professeurs à l'assemblée générale du **RRUQ (Régime de retraite de l'UQ)** le 13 octobre dernier. Pourtant, comme nous l'évoquions dans le rappel de l'avis de convocation, chaque professeur de l'UQTR disposera d'une somme d'environ **400 000 \$** dans ce régime à la fin de sa carrière universitaire (25 ans). Cette somme lui permettra d'obtenir une rente indexée (jusqu'à maintenant) jusqu'à la fin de ses jours.

Pour celles et ceux qui ne seraient pas familiers avec le RRUQ, voici quelques informations de base :

- Il s'agit d'un régime paritaire : les employés et les employeurs versent le même pourcentage du salaire (7,50% chacun en 2004 et 7,75% en 2005);
- Il regroupe l'ensemble des personnels : soutien, professionnel, cadre et professeur (7 301 membres) ;
- L'âge moyen des participants s'élève à 46,1 ans depuis 2001;
- La rente moyenne annuelle versée s'élève à 20 554\$;
- Le total des cotisations ne couvre qu'une partie des coûts du régime. Les rendements de la caisse de retraite doivent combler la différence;
- Depuis 1993, l'employeur (le Siègne social de l'UQ) a plafonné sa cotisation à 9%. Au-delà de ce pourcentage, il peut modifier **unilatéralement** les avantages du régime (comme, à titre d'exemple, réduire ou enlever l'indexation des rentes);
- Il s'agit d'un régime à **prestation déterminée** : vous savez exactement la rente que l'on vous versera (2% de votre meilleur salaire (moyenne sur 5 ans)/par année de service) peu importe les rendements de la caisse de retraite ;
- Les cotisations sont perçues sur une moyenne salariale de 56 000 \$ par année avec un maximum de 100 000 \$. Le Gouvernement vient de relever ce plafond. Le Siègne social

souhaiterait aussi l'augmenter mais une entente à la Table de négociation sera nécessaire;

Après trois années **catastrophiques** au niveau des rendements (-6,98% en 2001, -4,90% en 2002 et 0,15% en 2002), l'année 2003 s'est terminée positivement avec un rendement de 15,3%. Le taux de capitalisation s'élevait à 107,5% (100% permet d'assumer l'ensemble des engagements) et, au 31 janvier 2004, le régime était considéré comme solvable.

### **Malgré cela, il n'en reste pas moins que le régime reste, selon les actuaires, très vulnérable.**

Jusqu'à tout récemment, la contribution des employés à l'ensemble des régimes enregistrés de retraite était légalement plafonnée à 9% de leur salaire. En 1993, le CIRAC (Comité intersyndical des régimes de retraites et d'assurance collectives) et le Siègne social de l'UQ ont signé une entente limitant aussi la contribution de l'employeur à 9%. Au-delà de ce 18%, l'UQ peut réduire unilatéralement les avantages du régime. Dans les autres entreprises québécoises, si le régime de retraite affiche un déficit actuariel, l'employeur doit simplement ajouter les sommes nécessaires pour le renflouer.

De récentes études actuarielles démontrent clairement que, pour les prochaines années, il y a environ **une chance sur trois** que le coût du régime dépasse effectivement 18%. Les syndicats souhaitent donc convaincre l'employeur d'introduire des modalités qui éviteraient une telle éventualité. Jusqu'à maintenant, le Siègne social n'a pas manifesté beaucoup d'intérêt.

Lorsque, de bonne foi, les parties ont signé l'entente de 1993, ils souhaitaient confirmer le principe d'un régime paritaire et limiter la contribution de chacun : 9% les employés/9% l'employeur. Plus de dix ans plus tard, on constate que les coûts

réels du régime de retraite risquent de défoncer ce plafond. La limite de contribution de 9% pour les employés vient d'être modifiée. Le Gouvernement fédéral leur permet maintenant de contribuer jusqu'à un maximum de 12%. Il faudrait donc que le Siège social reconnaisse cette nouvelle réalité et convienne de la possibilité que sa part atteigne également le maximum permis de 12%. Et cela en maintenant, à la limite, l'entente de 1993. Cette

nouvelle marge de manœuvre, de 18% à 24%, permettrait aux gestionnaires de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis des employés et des retraités sans réduire pour autant les bénéfices du régime de retraite.

**Le 20 octobre dernier, la Table de négociation regroupant les représentants du CIRRAC (Comité intersyndical des régimes de retraites et d'assurance collectives) et du Siège social de l'UQ a convenu d'une entente de principe afin de sortir le RRUQ (Régime de retraite de l'UQ) de l'impasse actuelle.**

**Les parties proposent de modifier un certain nombre d'hypothèses actuarielles afin de réduire les coûts du régime et permettre ainsi de mieux franchir les tests de capitalisation et de solvabilité.**

**Ces nouvelles hypothèses associées à l'obligation d'augmenter les taux de cotisations, afin qu'ils reflètent les coûts réels du régime, généreront des surplus actuariels qui, en principe, permettront de respecter**

**intégralement les avantages actuels du régime pour les employés et les retraités.**

**Les éventuels surplus générés ainsi pourraient même permettre l'implantation de programmes temporaires de prise de retraite comme le 60/20 (prendre sa retraite à 60 ans après 20 ans de service).**

**L'entente prévoit également la hausse des plafonds salariaux (actuellement 100 000 \$) assurables selon les règles fiscales.**

**Le CIRRAC se réunit le 26 octobre prochain afin d'étudier l'entente de principe.**

**Le Comité exécutif fera une première présentation de l'entente aux délégués syndicaux lors de la prochaine réunion du Conseil syndical le 28 octobre prochain.**

**Nous rappelons aux professeurs qui auront besoin d'information concernant certains points de leurs conditions de travail qu'ils peuvent communiquer avec les ressources suivantes :**

Attestation d'emploi	Diane Bergeron	2181
Assurances collectives	Diane Dubé	2174
Autorisation d'absence	Denise Toupin	2176
Calendrier d'enseignement et recherche	Denise Toupin	2176
Changement d'adresse	Hélène Kirouac	2183
Congé sans traitement	Diane Bergeron	2181
Cours mis en réserve, fiducie et appoint	Nicole Normandin	2188
Crédits de recherche	Denise Toupin	2176
Dégagement d'enseignement	Nicole Normandin	2188
Perfectionnement et sabbatique	Diane Bergeron	2181
Pré-retraite et retraite	Diane Bergeron	2181
Prime de direction	Denise Toupin	2176
Procédure d'embauche	Diane Bergeron	2181
Procédure d'évaluation et de promotion	Diane Bergeron	2181
Tâches d'enseignement	Nicole Normandin	2188

# Dîners-conférences du CSC Automne 2004

· Mercredi 17 novembre 2004 12h00

## **SYNDICAT 101 POUR LES NOUVEAUX PROFESSEURS ET LES AUTRES...**

· Conférencier Alain Ledoux  
Conseiller en relations de travail au SPPUQTR

· Mercredi 24 novembre 2004 12h00

## **L'ORDRE MONDIAL SELON WASHINGTON: 2005-2009**

· Conférencier Jean Cermakian  
Professeur retraité du Département des sciences humaines de l'UQTR

· Mercredi 8 décembre 2004 12h00

## **INITIATION AUX GRANDS OPÉRAS CLASSIQUES**

· Conférencier Michel Koslovski, OSTR

**Les dîners-conférences sont ouverts aux professeurs, aux chargés de cours et aux employés de soutien. L'inscription est toutefois obligatoire (poste 2388) car le coût du repas de chaque catégorie d'employés est assumé par l'INTERSYNDICALE DES PERSONNELS DE L'UQTR**

### **Le Point d'ancre est publié par le Comité exécutif**

Pour correspondance :  
SPPUQTR  
3351, boul. des Forges  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7  
Téléphone 819.376.5041  
Télécopieur 819.379.2341  
Courriel : Syndicat\_Professeurs@uqtr.ca  
Internet : www.spuqtr.ca



**Syndicat des professeurs  
et des professeures**  
Université du Québec à Trois-Rivières

**Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures  
regroupe trois niveaux de signification :**

*le livre ouvert*  
*l'arbre en croissance*  
*les mains ouvertes vers les étudiants et la société*

### **Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2004-2005**

Mme Ginette Plessis-Bélaïr, présidente, (poste libre) vice-président aux relations de travail, M. Alain Chalifour, vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Michel Volle, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.